



freie berufe
professions libérales
libere professioni
professiuns libras

Rapport annuel 2010

I. ORGANISATIONS MEMBRES

L'Union suisse des professions libérales (USPL), organisation faîtière regroupant 15 associations professionnelles, a défendu les intérêts de quelque 85'000 membres durant l'année sous revue. Les associations membres de l'USPL sont les suivantes:

- Fédération des médecins suisses (FMH), membre depuis 1990
- Fédération Suisse des Avocats (FSA), membre depuis 1990
- pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens, membre depuis 1990
- Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS), membre depuis 1990
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), membre depuis 1990
- Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève), membre depuis 1990
- Association des Banquiers Privés Suisses (ABPS), membre depuis 1990
- Société des Vétérinaires Suisses (SVS), membre depuis 1990
- Société suisse d'odonto-stomatologie (SSO), membre depuis 1990
- ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens (ASC), membre depuis 1997
- Fédération Suisse des Notaires (FSN), membre depuis 1998
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP), membre depuis 1998
- Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), membre depuis 2002
- Union Suisse des Fiduciaires FIDUCIAIRE|SUISSE, membre depuis 2005
- Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG), membre depuis 2006

En décembre 2010, l'Association Romande des Logopédistes Diplômés (ARLD) s'est affiliée à l'USPL en qualité de membre observateur.

II. ORGANES

Comité directeur

Après cinq années de présidence active et fructueuse, M. Urs Schwaller a annoncé lors de l'Assemblée générale de l'USPL du 3 mars 2010 qu'il mettait sa charge à disposition; les délégués se sont alors donné un nouveau président en la personne de M. Pirmin Bischof, Conseiller national, avocat et notaire. En 2010 également, M. Hans-Georg Bächtold, Secrétaire général de la SIA et M. Sandro Stalder, Président de la FSN ont quitté le Comité directeur de l'USPL. Ils sont remplacés respectivement par M. Andreas Bernasconi, Vice-président de la SIA et par M. Martin Bichsel, membre du Comité directeur de la FSN. Nous remercions les personnes sortantes de leur collaboration active et fructueuse.

Composition du nouveau Comité directeur de l'USPL depuis mars 2010:

- Pirmin Bischof, Conseiller national, avocat et notaire, Président de l'USPL
- Ignazio Cassis, Conseiller national, Vice-président de l'USPL
- Andreas Bernasconi, Société suisse des ingénieurs et des architectes, membre
- Martin Bichsel, Fédération Suisse des Notaires, membre
- Ivo Bühler, pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens, membre
- Christian Chervet, ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens, membre

- Edouard Cuendet, Association des Banquiers Privés Suisses, membre
- Jürg Hagmann, FIDUCIAIRE|SUISSE, membre
- René Rall, Fédération Suisse des Avocats, membre
- Sabine von der Weid, Fédération des Entreprises Romandes Genève, membre

Le Comité directeur de l'USPL a siégé trois fois au total sous les présidences de MM. Urs Schwaller et Pirmin Bischof. Il a consacré son temps au traitement des questions politiques d'actualité évoquées dans le présent rapport. Durant l'année écoulée, il a émis un mot d'ordre favorable à la révision de l'assurance-chômage qui a été soumise à votation populaire le 26 septembre 2010

Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'USPL s'est tenue le 3 mars 2010 à l'Hôtel Bellevue à Berne. A cette occasion le Président, M. Urs Schwaller, a rappelé que les principales activités menées par l'USPL depuis la dernière Assemblée générale se sont focalisées sur la rédaction de la brochure commémorative «20 ans de l'USPL», officiellement présentée lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 23 février 2010. La brochure, à laquelle ont contribué l'ensemble des associations membres de l'USPL, présente les changements survenus ces vingt dernières années et les défis à venir des professions libérales.

Secrétariat

En dehors du traitement des affaires politiques courantes, le secrétariat a préparé les séances du Comité directeur, organisé l'Assemblée générale, collaboré activement à la publication de la brochure «20 ans de l'USPL» et mis sur pied une séance d'information portant sur la cyberadministration et la Directive de l'Union européenne sur les services. Il a également assuré l'information permanente des membres, notamment grâce à une gestion active du site Internet de l'USPL.

III. ACTIVITES

1) Publications

20 ans de l'USPL: publication commémorative

A l'occasion de ses 20 ans, l'USPL a édité une publication commémorative. Celle-ci montre les changements intervenus dans l'exercice des professions libérales depuis 1990 et les défis futurs qui attendent les représentants de ces mêmes professions. Lors d'une conférence de presse donnée le 23 février 2010, des représentants d'associations membres de l'USPL ont présenté, à l'aide d'exemples concrets et chiffrés, les principaux changements survenus.

Jacques de Haller, Président de la Fédération des médecins suisses (FMH) a montré que dans l'évolution de ces vingt dernières années, depuis la fondation de l'USPL, les changements dans la démographie médicale sont particulièrement intéressants à relever. On note ainsi un accroissement de 3,1 à 3,9 médecins/1000 habitants, une densité en pointe au niveau mondial. Cependant, la densité médicale à elle seule ne permet pas de tirer des conclusions: on doit notamment prendre en compte le travail à temps partiel, lié en partie à la très nette féminisation du corps médical.

Brenno Brunoni, Président de la Fédération suisse des avocats (FSA), a expliqué que les principales évolutions survenues dans la profession d'avocat se résument au passage du cabinet individuel aux formes d'organisation collectives. L'avocat généraliste devient de plus en plus un avocat ciblé, pour ne pas dire spécialisé. A ce jour, la FSA compte plus de 300 avocates et avocats spécialement formés, répartis dans cinq domaines de spécialisation.

Christian Chervet, Vice-président de ChiroSuisse, a rappelé qu'outre le médecin, le chiropraticien est le seul contact primaire en matière de santé. C'est à sa formation, à son perfectionnement ainsi qu'à sa formation continue de niveau universitaire élevé unique en Europe que le chiropraticien doit cette position sur le terrain de la santé publique en Suisse.

Didier Ray, membre de la Direction de pharmaSuisse, a relevé que le pharmacien, en raison d'une concurrence croissante et des mesures d'économie, doit chercher d'autres moyens d'optimiser les coûts et offrir de nouveaux services aux patients. Durant les dernières années, deux nouvelles tendances ont vu le jour: d'une part, l'apparition de chaînes de pharmacies et, d'autre part, le regroupement de pharmacies indépendantes qui centralisent certains services, tels que la formation et le marketing. Ces deux modèles d'entreprises représentent aujourd'hui 2/3 de toutes les pharmacies.

Selon **Daniel Habegger**, secrétaire politique à la Fédération suisse des psychologues (FSP), il n'existe à ce jour aucun standard de qualité pour le métier de psychologue en Suisse. Ce manque de transparence à l'échelle nationale a pour conséquence que les clientes et les clients n'ont pas l'assurance que les personnes s'intitulant «psychologue» soient réellement détentrices d'un diplôme de psychologie reconnu. Rien que sur les pages Internet suisses et dans les annonces, le public trouvera, sous l'appellation «psychologue», des centaines de prestataires de service offrant un vaste éventail de «conseils», «thérapies» et «traitements» sans être en possession d'aucun diplôme de psychologie – et ce souvent en violation des lois cantonales sur la santé.

2) Séances

Séance d'information sur la directive de l'UE «Reconnaissance des qualifications professionnelles»

Le 30 juin 2010, l'USPL a organisé une séance d'information sur la Directive de l'UE 2005/36/CE «Reconnaissance des qualifications professionnelles», à laquelle ont participé MM. Blaise Roulet et Frédéric Berthoud, respectivement Vice-directeur et Coordinateur suisse pour la reconnaissance des diplômes, à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. La séance a permis de constater qu'à la différence des 27 Etats membres de l'UE, la Suisse n'a pas encore repris cette directive. Il est à craindre que l'existence de deux systèmes juridiques différents porte préjudice aux professions libérales. Afin d'y voir plus clair, le Vice-président de l'USPL, le Conseiller national Ignazio Cassis, a posé une question au Conseil fédéral lors de la session d'automne des Chambres fédérales. Dans sa réponse du 27 septembre 2010, le Conseil fédéral reconnaît ne pas savoir quand précisément cette directive sera applicable en Suisse.

3ème Conférence des Présidents et Directeurs de l'USPL

La 3^{ème} Conférence des Présidents et Directeurs de l'USPL s'est tenue à Berne le 11 novembre 2010 et s'est articulée autour de deux thèmes touchant de près les professions libérales, à savoir le développement de la cyberadministration (exposé sur le Swiss ID de M. Christian Weber, Chef eGovernment pour les PME au SECO) et les relations avec l'UE (exposé sur la Directive européenne sur les services de Mme Christine Kaddous, Professeur de droit européen à l'Université de Genève). Au vu de l'intérêt suscité par ces exposés, il a été décidé qu'en 2011, l'USPL devra essentiellement se pencher sur les deux thèmes abordés lors de cette conférence.

3) Déplacements

Déplacement à Bruxelles de la délégation de l'USPL

Les 4 et 5 octobre 2010, une délégation de l'USPL composée du Président, du Vice-président, de trois membres du Comité directeur et du secrétaire s'est déplacée à Bruxelles afin de rencontrer plusieurs associations sœurs représentant les professions libérales ainsi que M. l'Ambassadeur de Watteville, Chef de la Mission suisse auprès de l'Union européenne (UE). Suite à ces entretiens, il a été décidé, de concert avec l'Union européenne de l'artisanat et des PME (UEAPME) ainsi que le Bundesverband der Freien Berufe (BFB), de mettre sur pied un Forum européen des professions libérales. Il s'agira d'une plate-forme d'échanges d'informations et d'expériences qui se rencontrerait une à deux fois par an à Bruxelles et qui réunirait les associations nationales des professions libérales.